

Procès - Verbal

Comité du

24 octobre 2012

Membres : 50
En exercice : 50 Voix délibératives : 74
Présents : 22 Voix délibératives : 30
Représentés : 03 Voix délibératives avec pouvoirs : 04

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le dix-sept octobre deux mille douze, sous la Présidence de **Monsieur ROUAULT Alain**, Président.

PRESENTS :

M. DELRIEU (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS), **M. ROS** (PLAINE-COMMUNE), **M. DENNEULIN** (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. MAGE** (VILLEMOMBLE), **M. DUMAS**, (EST-ENSEMBLE), **M. SOUBEN** (SEAPFA) :
Vice-présidents

M. MOREL (AULNAY-SOUS-BOIS), **M. BARTUCCIO**, **M. DESRUMAUX**, **M. DUMAREIX** (C.A. de l'Aéroport du Bourget), **Mme LAVEAU-SAVARY** [*représentant M. COENNE*] (COUBRON), **M. GUEGUEN**, **M. FOURNIER** (GAGNY), **M. SARDA** [*représentant Mme GAUTHIER*] (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS), **M. PAPAZIAN**, **M. MAGNIEN** (LIVRY-GARGAN), **M. REIN** (NEUILLY-SUR-MARNE), **M. CHIABRANDO**, (ROSNY-SOUS-BOIS), **Mme LE DUVEHAT** (VILLEMOMBLE), **M. COTTE**, **M. PAQUIS** (EST-ENSEMBLE).

EXCUSES : VP = Vice-président

M. TOULGOAT-VP	(AULNAY-S/-BOIS)	M. TIBA	(CLICHY-SOUS-BOIS)
M. SAVAT-VP	(EST-ENSEMBLE)	M. MALAYEUDE	(NEUILLY-PLAISANCE)
Mlle DEKNUDT-VP	(EST-ENSEMBLE)	M. DESBIENDRAS	(PLAINE-COMMUNE)
M. LOTTI-VP	(EST-ENSEMBLE)	M. FLANDIN	(PLAINE-COMMUNE)
Mme KELLNER-VP	(PLAINE-COMMUNE)	M. DURANDEAU	(SEAPFA)

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. CONGAR	(COUBRON)	pouvoir donné à M. DELRIEU
M. PERROT	(NEUILLY-PLAISANCE)	pouvoir donné à M. MAGE
M. CARRE	(PLAINE COMMUNE)	pouvoir donné à M. ROS

Monsieur Rouault rappelle que ce comité fait suite à celui du 11 octobre qui n'a pas pu se tenir à cause d'un quorum insuffisant, par conséquent aujourd'hui, le quorum n'est pas nécessaire.

Monsieur le président ouvre donc la séance à 18h15.

Monsieur le président propose de faire une minute de silence en mémoire de madame Nicole Della Vedova-Lemaitre, déléguée de Est-Ensemble pour la commune de Bobigny.

Il donne ensuite lecture des excusés et des pouvoirs.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance ; Monsieur Delrieu, Vice-Président, est élu à l'unanimité.

Approbation des procès-verbaux des 21 mars et 11 octobre 2012.

Monsieur le président demande aux délégués d'approuver le procès-verbal du comité du 21 mars 2012 et le procès-verbal de carence du 11 octobre 2012.

Mme Le Duvehat de Villemomble intervient pour préciser que dans le procès-verbal du 11 octobre, il y a une erreur, puisque madame Le Duvehat avait donné pouvoir à monsieur Denneulin.

Ceci étant, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Orientations budgétaires 2013

En introduction, monsieur le président rappelle les problématiques et les objectifs fixés en début de mandat, à savoir d'assurer l'autonomie financière du syndicat en augmentant la redevance, afin de garantir le financement des dépenses par les recettes de l'exercice. En effet, le SITOM93 a toujours eu un excédent qui lui permettait d'avoir des dépenses de fonctionnement légèrement supérieures aux recettes, toutefois celui-ci n'était pas suffisant à terme pour assurer l'autonomie du syndicat.

En cours de mandats, les efforts budgétaires pour contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement, l'octroi des subventions de l'ADEME, du Conseil général et du Conseil régional ainsi que la régularisation de nos comptes avec le SYCTOM concernant SIGIDURS a permis de maintenir ce fond de roulement. Par conséquent, depuis deux ans, la redevance du SITOM93 n'a pas augmenté et les projections financières montrent qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter celle-ci jusqu'à la fin du mandat.

Au sujet des redevances, monsieur le président précise que pour 2013 et 2014, les redevances du SYCTOM augmenteront de 1,5% en sachant que pour la part fixe, ce taux sera inférieur, car celle-ci est limitée à 15% du budget.

Lors du comité du mois de décembre, monsieur le président précisera les modifications apportées en terme de poste de travail puisque le contrat de Mme Morvan, chargée de mission au SITOM93 se termine fin 2012, les services travaillent actuellement sur une nouvelle organisation tenant compte des besoins du SITOM93 à l'avenir, tout en restant dans la même enveloppe budgétaire.

Monsieur le président demande ensuite aux délégués si ils ont des questions au vu du rapport présenté. Sans autre question, monsieur Rouault considère que les délégués ont pris acte des orientations budgétaires 2013.

Appel à projets

L'année 2011/2012 a été l'occasion de mettre en place le projet proposé par Jean-Yves Souben de soutenir financièrement des actions de sensibilisation à la thématique déchet au sein des établissements scolaires et des centres de loisirs des collectivités adhérentes. Monsieur le président précise que la mise en place s'est faite en douceur, mais l'information s'étant diffusée largement, le SITOM93 reçoit de plus en plus de demandes. Après clôture de ce premier appel le 31 août dernier, le bilan est de 13 projets soutenus pour un montant total de 21 790 € soit une moyenne de 1 676 € par projet). Monsieur le président incite les délégués à faire passer l'information dans leur collectivité aux services scolaires ou périscolaires. Monsieur le président pense qu'il serait utile de prévoir une manifestation spécifique pour présenter les travaux des élèves en invitant les enseignants et les élèves.

Monsieur Perrot présente ensuite les projets 2011/2012 et 2012/2013 validés par la commission. Il précise avant cela le processus de validation de ces projets. En premier lieu, ils sont examinés par le service technique du SITOM93 pour savoir si ils correspondent aux attentes définies dans les appels à projets, dans un deuxième temps, une commission ad hoc est chargée de fixer le montant de la subvention en fonction de la pertinence des projets et dans un troisième temps, après validation du Bureau, les délégués doivent au sein du comité approuver ces subventions. Monsieur Perrot expose ensuite les différentes demandes de subventions, à savoir :

- trois projets supplémentaires pour l'année 2011/2012
 - Projet n°11/12/11 : Collège Gustave Courbet, à Romainville
 - Projet n°11/12/12 : Collège Léon Jouhaux, à Livry-Gargan
 - Projet n°11/12/13 : Collège Pablo Neruda, à Stains

- deux projets pour l'année 2012/2013
 - Projet n°12/13/01 : Ecole Marie Curie, Bobigny
 - Projet n°12/13/02 : Collège Jean Jaurès, Villepinte

Le totale des subventions pour ce comité se monte à 7 241 euros.

Monsieur Souben reprend la parole pour préciser que les appels à projets permettent de concrétiser des projets scolaires, qui sans cela ne verront peut-être pas le jour. De plus, la sensibilisation des plus jeunes a aussi des répercussions sur l'attitude des adultes quant à la nécessité de recycler.

Sans autre question, les délégués approuvent le principe de ces subventions à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tableau des effectifs.

Monsieur le président rappelle que dans ses conclusions, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) lors de son dernier contrôle, a souhaité que soit régularisé un certain nombre de points concernant le personnel et notamment la création des emplois au sein du syndicat. La CRC souhaite donc que les actes concernant la filière administrative soient réécrits, c'est-à-dire adopter une forme littérale. Ainsi, la délibération reprendra l'ensemble des emplois ouverts au tableau des effectifs sans aucune modification du contenu.

Sans autre question, les délégués approuvent le tableau des effectifs ainsi présenté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention avec le MNLE93.

Comme précisé par monsieur le président, le SITOM93 cherche à créer des partenariats avec le monde associatif sur les thématiques de la prévention ou le tri. À l'instar de la convention passée avec « Environnement93 », monsieur le président propose de réitérer cette action avec le MNLE93.

Cette association organise des interventions sur la prévention et les collectes sélectives à l'adresse des publics enfants et adultes : animations en milieu scolaire ou associatif, débats, ateliers participatifs. De plus, le MNLE participe régulièrement aux initiatives du syndicat.

Par conséquent, afin de soutenir ces initiatives à portée départementale, et au vu des besoins financiers exprimés, le Président propose aux délégués de verser pour 2012 une subvention de 2 000 € et une subvention de 4 000 € pour les années suivantes (durée de 3 ans) ainsi qu'une subvention de 200 € par demi-journée d'interventions. Un point sera fait une fois par an sur les actions menées.

Sans autre question, les délégués approuvent la convention avec le MNLE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Indemnité de conseils.

Monsieur le président explique que le comptable public peut demander une indemnité par rapport aux conseils qu'il fournit à la collectivité. En effet, les comptables publics peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière.

Ainsi depuis le 23 août 2011, madame Guenezan est la nouvelle Trésorière Principale du syndicat, à ce titre, elle demande le versement d'une indemnité de conseil prévue par les textes. Monsieur le président propose donc aux délégués l'attribution de cette indemnité au taux plein

Sans autre question, les délégués approuvent le versement d'une indemnité à taux plein à madame Guenezan à l'unanimité des membres présents et représentés.

Lancement d'une étude sur la genèse des encombrants.

Monsieur le président fait observer que cette étude avait déjà été prévue en début de mandat. Dans le cadre de l'aide aux communes, il est apparu la nécessité de mieux connaître la composition des déchets. Une première étude est en cours d'achèvement sur la caractérisation des ordures ménagères de la poubelle grise et il est proposé aujourd'hui de faire de même avec les encombrants.

Monsieur Perrot prend la parole pour donner des précisions sur cette étude. Il est en effet intéressant de connaître les circonstances qui amènent un objet à devenir un déchet encombrant afin de proposer des actions de prévention efficaces et adaptées.

Cette étude intervient dans un contexte de mouvements très importants autour de cette thématique :

- Le développement des offres de ressourceries
- Le développement de la stratégie régionale de soutien au réemploi
- La mise en place d'une future REP DEEE-Pro

Cette étude qui devrait important amène à envisager se décompose en quatre phases :

1. Quelle est la composition des encombrants collectés sur le territoire :
2. Quel est le gisement des déchets encombrants professionnels sur le territoire :
3. Connaissances des habitudes de la population ;
4. Préconisations d'actions ;

Cette étude dont le montant est d'environ 100 000 € a été déjà budgétée. Elle bénéficie également d'une subvention du Conseil régional à hauteur de 50 000 €.

Sans autre question, les délégués approuvent le lancement de cette étude à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le président fait un aparté pour inciter les délégués à s'inscrire aux 30 ans du SITOM93. Il sera impossible pour une personne non inscrite de rentrer dans la Cité du cinéma. Monsieur Guérin distribue donc aux délégués des cartons d'inscription.

Fixation du barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement

Monsieur le président explique que l'assemblée délibérante fixe le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement afin que le comptable puisse valablement rembourser ceux-ci.

Les taux proposés sont les suivants

- a) Missions ou intérim en métropole : le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à **15,25 par repas**.
- b) Le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement est fixé à **60 euros**.
- c) Missions outremer : Le taux maximal de l'indemnité de mission est fixé à **90 euros** pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Monsieur le président signale qu'il est également possible de prévoir un remboursement des frais réels, mais que cela suppose que le comité délibère avant chaque déplacement.

Sans autre question, les délégués approuvent le barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport d'activité

Monsieur le président donne la parole à monsieur Perrot pour que celui-ci expose les grandes tendances du rapport d'activité du SITOM93. Vous trouverez ci-après les projections prévues à cet effet :

PRÉSENTATION
CHIFFRE 2011
SITOM93

Evolution globale 2010-2011 sur le SITOM93

Tonnages 2011	↗	3,37%	Soit 717 050 t
Population 2011	↗	0,66%	Soit 1 433 104 hab
Ratios 2011	↗	2,66%	Soit 500 kg/hab/an

11/10/2012



PRÉSENTATION
CHIFFRE 2011
SITOM93

Les principales évolutions par flux

Textile	↗	117%	0,5 kg/hab/an
Encombrants	↗	20,5%	31,4 kg/hab/an
Déchets vert	↗	17%	6,54 kg/hab/an
Déchèterie	↗	16%	57,4 kg/hab/an
Redevance spéciale	↗	13%	
Dépôt sauvage	↗	7%	31,5 kg/hab/an
Collecte sélective (hors verre)	↗	2%	22,5 kg/hab/an
Verre	↗	3%	9,80 kg/hab/an
OMR	↘	2,3%	310 kg/hab/an

11/10/2012



À l'issue de cette présentation, monsieur Souben pense que l'étude sur les encombrants proposée aujourd'hui sera très utile pour savoir par exemple pourquoi les tas sauvages continue d'augmenter alors que les flux d'encombrants augmentent. Monsieur le président répond effectivement que cette augmentation peut être due soit à une augmentation des volumes, soit à un meilleur traitement des gisements existants. Une discussion s'engage ensuite sur la gestion des encombrants. Monsieur le président note qu'il y a un véritable intérêt des délégués sur cette question.

Sans autre question, les délégués valident le rapport d'activité 2011 du SITOM93 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 19 heures 45.